



**PROCOLE D'ACCUEIL DES FAMILLES AU SEIN DU
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS -PARENTS « 1,2,3 SOLEIL »
AU 18 MARS 2022**

L'accueil proposé a pour but d'accueillir les enfants et leurs parents dans des conditions qui préserveront leur santé, ainsi que celle des accueillants, dans le respect des mesures qui permettront de limiter le risque de transmission de la Covid-19.

Les mesures d'hygiène préventives sont à respecter tout au long de l'accueil.

Les aménagements édictés dans ce document sont adaptés aux nouvelles recommandations gouvernementales datant du 15 mars 2022.

LE CADRE DE L'ACCUEIL DES FAMILLES

L'objectif de ce protocole est d'organiser l'accueil des familles au sein du LAEP en ajustant le cadre d'accueil à la situation épidémique actuelle soit le niveau 1.

Les accueillants sont garants de l'application et du respect de ce cadre d'accueil pour le bien-être sanitaire de chacun.

Informations générales

L'accueil est libre. Cependant, une liste d'inscription est créée à chaque temps d'accueil dans le respect de l'anonymat (prénom de l'enfant et numéro de téléphone du parent) et ne peut avoir d'autre usage que la facilitation des opérations de **contact-tracing**. Ce document est conservé sous clef et ne peut être consulté que par l'équipe de la structure. Les données conservées sont détruites au bout de 15 jours.

La capacité d'accueil n'est plus limitée à 20 personnes mais le nombre de parents présents simultanément dans le lieu d'accueil devra respecter, dans la mesure du possible, une distanciation d'1 mètre.

Considérant l'amélioration de la situation sanitaire et le passage en niveau 1, le port du masque n'est plus obligatoire à compter du 14 mars 2022.

Les personnes souhaitant maintenir le port du masque, par choix personnel, sont libres vis-à-vis de cette possibilité.

Ce protocole d'accueil sera expliqué oralement à chaque famille. Les familles accueillies au LAEP devront s'engager à respecter ce protocole d'accueil. Tout parent refusant de le respecter ne pourra être accueilli au sein de la structure avec son ou ses enfant(s).

I. L'arrivée des familles

Les parents doivent :

- **informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer,**
- **informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR ou antigénique de l'enfant ou d'un des membres de son foyer**
- **consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer,**
- **ne pas confier son enfant s'il est testé positif au Covid19 et respecter la mesure d'isolement,**
- **se tenir à disposition de l'équipe d'accueillants en charge du contact-tracing,**
- **respecter scrupuleusement les gestes barrières.**

Les parents sont informés oralement des modalités d'accueil. Ils peuvent consulter le présent protocole d'accueil au sein du LAEP.

Chaque parent et enfant sont invités systématiquement à procéder à un lavage des mains au savon et à l'eau ou par solution hydro-alcoolique, dès leur entrée dans le lieu d'accueil.

II. Pendant l'accueil

A. Le respect des gestes barrières

Les instructions sanitaires seront affichées au sein des locaux de « 1,2,3 Soleil » à l'entrée, dans l'espace de change et les toilettes.

1. La distanciation physique

Les parents se déplaceront dans les locaux en veillant au principe de la distanciation physique avec les autres adultes et enfants. Chaque parent s'efforce de respecter à tout moment une distance d'1 mètre avec les accueillants, les autres parents et les autres enfants.

Les adultes présents dans le lieu d'accueil adoptent une salutation distanciée (ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade).

2. Le port du masque

Depuis le 14 mars 2022, le port du masque n'est plus obligatoire ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Toutefois, dès 6 ans, le port du masque est fortement recommandé pour :

- Les personnes symptomatiques,
- Les personnes contacts à risque,
- Les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave,
- Les cas confirmés, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Le port du masque est notamment recommandé dans les lieux de promiscuité importante et/ou l'application des gestes barrières est limitée, dans les lieux clos mal aérés/ventilés et en cas d'exposition prolongée.

Pour rappel, le port du masque est proscrit pour les enfants de 0-3ans compte tenu du risque d'étouffement et il n'est pas recommandé pour les enfants de 3 à 4 ans.

Pour les personnes qui continueront de porter un masque, il est rappelé que son efficacité dépend de son bon usage : se laver ou se désinfecter les mains lors de la pose et du retrait, le manipuler par les élastiques, le positionner correctement, ne pas le toucher, le changer toutes les 4h, le jeter immédiatement après retrait.

3. L'hygiène des mains

Le lavage des mains demeure le premier moyen de lutte contre le virus.

Les mains peuvent être contaminées à partir des sécrétions respiratoires ou par contact avec des surfaces contaminées.

En absence de nettoyage, le virus peut persister sur les mains et les objets mais le virus est très sensible au nettoyage des mains ou aux produits de désinfection. Aussi, il est recommandé de procéder à **une hygiène des mains régulière** :

- Soit **à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes**
- Soit **avec une solution hydro-alcoolique (S.H.A.)** s'il n'y a pas de point d'eau à proximité.

Le séchage minutieux des mains s'effectue avec des essuie-mains changés régulièrement ou des essuie-tout.

L'usage de SHA est possible en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. Néanmoins, le lavage des mains est à privilégier à l'utilisation des SHA.

Du gel hydro-alcoolique sera à la disposition des parents à l'entrée et au sein de l'espace de vie. L'hygiène des mains par friction avec une SHA doit être privilégiée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées.

L'utilisation des SHA est formellement contre-indiquée chez les enfants.

Pour les adultes (dont professionnels), se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les sèche mains partagés ou réutilisables):

- A l'arrivée sur la structure,
- Avant et après la pose d'un masque ;
- Avant et après tout contact avec une personne ou une famille ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité.
- Au départ de la structure.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité ou de souillures sur les mains ;
- Avant le départ de l'enfant.

4. Le port de gants

Le port des gants est à éviter : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.

Le port prolongé de gants est également déconseillé car il y a une persistance longue du virus sur le plastique.

Sauf cas particulier (désinfection d'une surface souillée), le port des gants n'est donc pas recommandé. Il faut privilégier l'hygiène des mains.

5. Se moucher, éternuer et tousser dans un mouchoir jetable.

Les gouttelettes projetées lors d'un mouchage, d'éternuements ou de la toux étant la principale voie de transmission de la Covid-19, il convient d'être particulièrement attentif à se moucher, éternuer ou tousser dans un mouchoir en papier jetable. Ce dernier doit être jeté aussitôt dans une poubelle avec un sac double épaisseur (ou deux sacs l'un dans l'autre) munie d'un couvercle et vidée au minimum une fois par jour.

B. L'aération des pièces

L'aération des pièces fera l'objet d'une attention particulière pour limiter la circulation du virus.

Même au niveau 1, les locaux seront aérés au moins 15 minutes avant l'arrivée du public, après chaque séance d'accueil et durant l'entretien des espaces d'accueil; idéalement en permanence si les conditions météorologiques le permettent ou au minimum 10 minutes toutes les heures pendant l'accueil.

C. L'entretien des jeux-jouets et des surfaces

- **Les jeux/jouets**

Les jeux/jouets en plastique sont à privilégier en cette période sanitaire.

Dès qu'un objet sera souillé par des substances salivaires et/ou nasales par les enfants et dès lors que l'enfant n'en fera plus usage, il sera immédiatement isolé pour lavage et désinfection.

Il est à noter que les accueillants procéderont au nettoyage du matériel et des jeux-jouets après chaque temps d'accueil.

- **Le doudou et la tétine**

Si l'enfant n'a pas besoin de son doudou et de sa tétine, il pourra avec l'aide de son parent les ranger le temps de l'accueil. Le cas échéant, il sera recommandé au parent de les ranger dès que possible et de procéder :

- À un lavage en machine du doudou pendant 30 minutes à 60°C selon les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.
- Au nettoyage de la tétine avec un liquide de vaisselle.

- **Les surfaces**

Les particules diffusées dans l'air se déposant sur les surfaces, il sera effectué en plus de l'aération :

- un nettoyage des sols et grandes surfaces au minimum une fois par jour, avec les produits habituels,

- un nettoyage et une désinfection régulière des petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les adultes dans l'espace d'accueil des enfants et autres espaces communs,
- à maintenir une attention particulière à l'hygiène des sanitaires (adultes et enfants) et du plan de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent. Le matelas à langer sera désinfecté entre chaque change d'enfant.

III. **Le départ des familles**

Afin de garantir des conditions permettant le respect d'une distance d'1 mètre dans le sas d'entrée, le départ des familles sera si besoin échelonné les :

- Mardi entre 18h30 à 19h ;
- Vendredi entre 11h00 et 11h30.

IV. **L'entretien de la structure**

➤ **Nettoyage des locaux**

Le protocole d'entretien des locaux et du matériel reste renforcé avec l'usage d'un produit adapté répondant à la norme NF 14476 (virucide).

- L'entretien des locaux (sols et grandes surfaces) est réalisé quotidiennement,
- L'entretien des petites surfaces les plus fréquemment touchées est réalisé au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées,
- Le plan de change est désinfecté entre chaque enfant ;
- L'hygiène des toilettes est réalisée au minimum une fois par jour ;

La désinfection est effectuée avec le matériel et les produits laissés à disposition.

➤ **Hygiène du linge**

Le linge utilisé est mis dans un sac en plastique fermé et collecté par le service d'entretien de la ville pour être lavé à 60 °.

REMARQUE : selon les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, un cycle en machine de 30 minutes à 60° serait de nature à détruire les virus.

➤ **Ventilation des locaux**

Les services techniques de la collectivité s'assurent du bon fonctionnement des systèmes de ventilation de la structure.

REMARQUE : La transmission de la Covid-19 se fait essentiellement par les gouttelettes émises dans l'air par les personnes infectées, et le virus peut survivre jusqu'à 3 heures en phase aérosol. Or, une aération optimale permet de limiter le maintien et la diffusion de ces gouttelettes, notamment en asséchant l'air intérieur.

Ce protocole d'accueil est téléchargeable sur le site internet du LAEP-Ville de Montgeron.